



2024

**Rapport d'Orientation Budgétaire
CCAS**

ROB 2024 - Centre Communal d'Action Sociale

ANALYSE FINANCIERE 2020-2023 du CCAS

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	éléments des CA			Projection
	2020	2021	2022	CA 2023
Analyse des besoins sociaux		5 940 €	2 460 €	0 €
Repas des Anciens		375 €	10 916 €	12 745 €
Chocolats des Anciens	16 695 €	18 541 €	3 771 €	4 138 €
Ateliers et activités Séniors	1 126 €	1 692 €	2 801 €	1 210 €
Télé-assistance	6 732 €	7 661 €	8 417 €	8 492 €
Aide Sociale	3 848 €	4 243 €	3 486 €	2 733 €
Subventions Assoc	8 000 €	6 900 €	7 090 €	6 580 €
Charges de personnel	72 733 €	87 528 €	90 000 €	123 906 €
Achat restauration	2 983 €	93 €	7 693 €	18 812 €
Charges de structure	744 €	2 207 €	2 988 €	4 420 €
Services Généraux	2 037 €	3 146 €	2 758 €	3 274 €
Autres actions (JPA et pass Bus)	2 250 €	750 €	1 300 €	1 900 €
Charges exceptionnelles	1 125 €	327 €	1 012 €	988 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	118 273 €	139 404 €	144 692 €	189 198 €

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 30 % entre les 2 derniers exercices.

Cette évolution s'explique par :

- la reprise du service de restauration des repas à thèmes sur toute l'année et la hausse de fréquentation.
- et surtout par les charges de personnel.

Les charges de **restauration** ont fortement progressé :

Les repas à thèmes avaient repris en mai 2022. L'exercice 2023 est impactée sur toute l'année. La fréquentation est également plus importante au niveau des repas « ordinaires » et avec ouverture au personnel municipal notamment.

Les **charges de personnel** progressent fortement en raison du retour d'un agent à temps partiel thérapeutique sur un poste aménagé. Le succès de fréquentation des repas nécessite du personnel en renfort. Par ailleurs, la facture de décembre 2022 de Partego a été enregistrée sur l'exercice 2023 pour 2 762 €.

Les autres crédits alloués aux actions menées en faveur des « **Seniors** » comme la distribution des chocolats aux personnes de plus de 80 ans ont augmenté en raison du nombre de bénéficiaires en hausse. Des ateliers et activités (golf, Chauffe Citron, ...) ont été programmés tout au long de l'année.

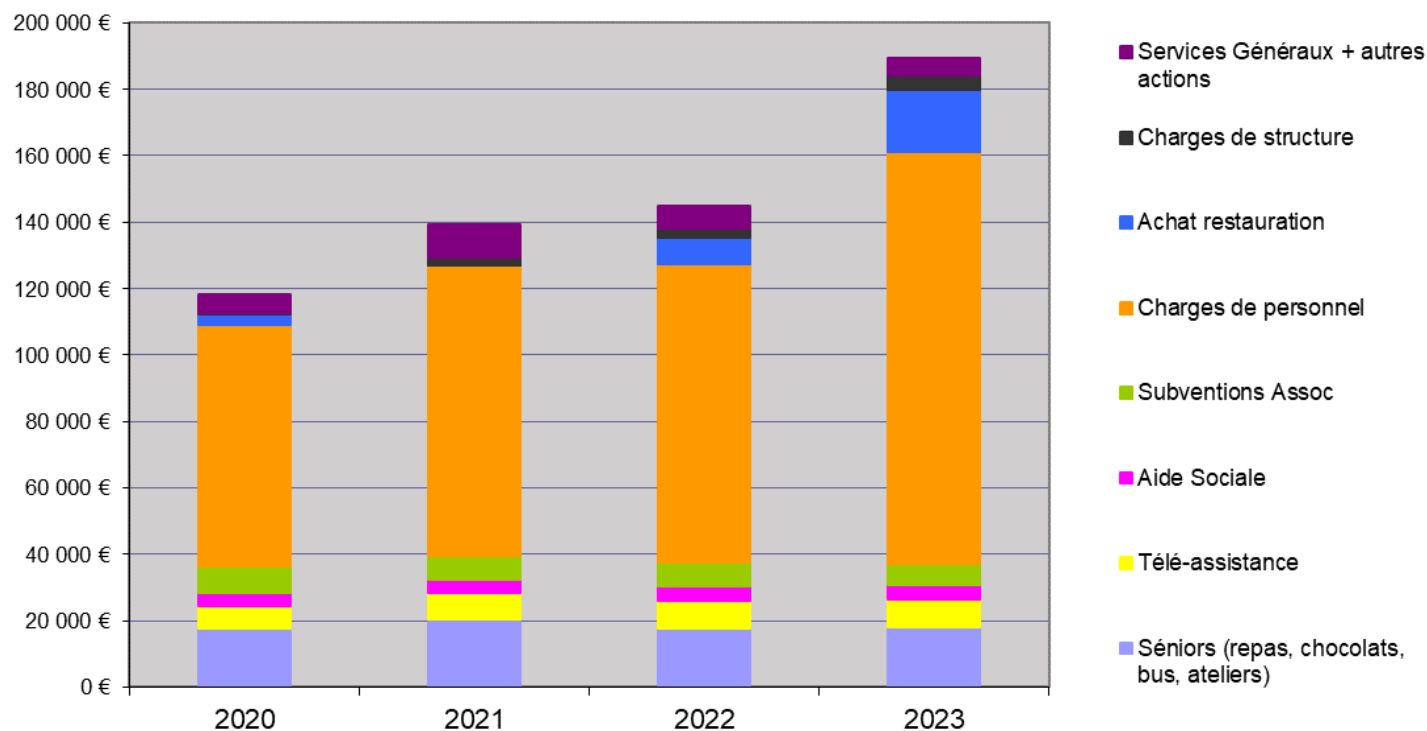
Les **subventions aux associations** Tournesol, Banque Alimentaire et Restaurants du Cœur, ont été attribuées en fonction de leurs besoins (une baisse pour Tournesol en raison de leurs excédents antérieurs).

Les charges de structure sont variables d'une année sur l'autre et dépendent des frais de réparation et de maintenance des équipements. Beaucoup d'interventions de dépannage ont eu lieu sur cet exercice.

Le **nombre de bénéficiaires du service de téléassistance** est en retrait et comptabilise 10 nouveaux dossiers pour 20 résiliations en 2023 (décès et placements en maison de retraite).

Les autres actions concernent le dispositif « **Jeunesse au Plein Air** » qui a permis à 7 enfants (4 premier départs et 3 deuxième départs) de partir en vacances pour un budget de 700 € et aux Pass bus.

Les charges exceptionnelles concernent le remboursement d'un trop perçu au niveau de l'aide sociale de l'eau.



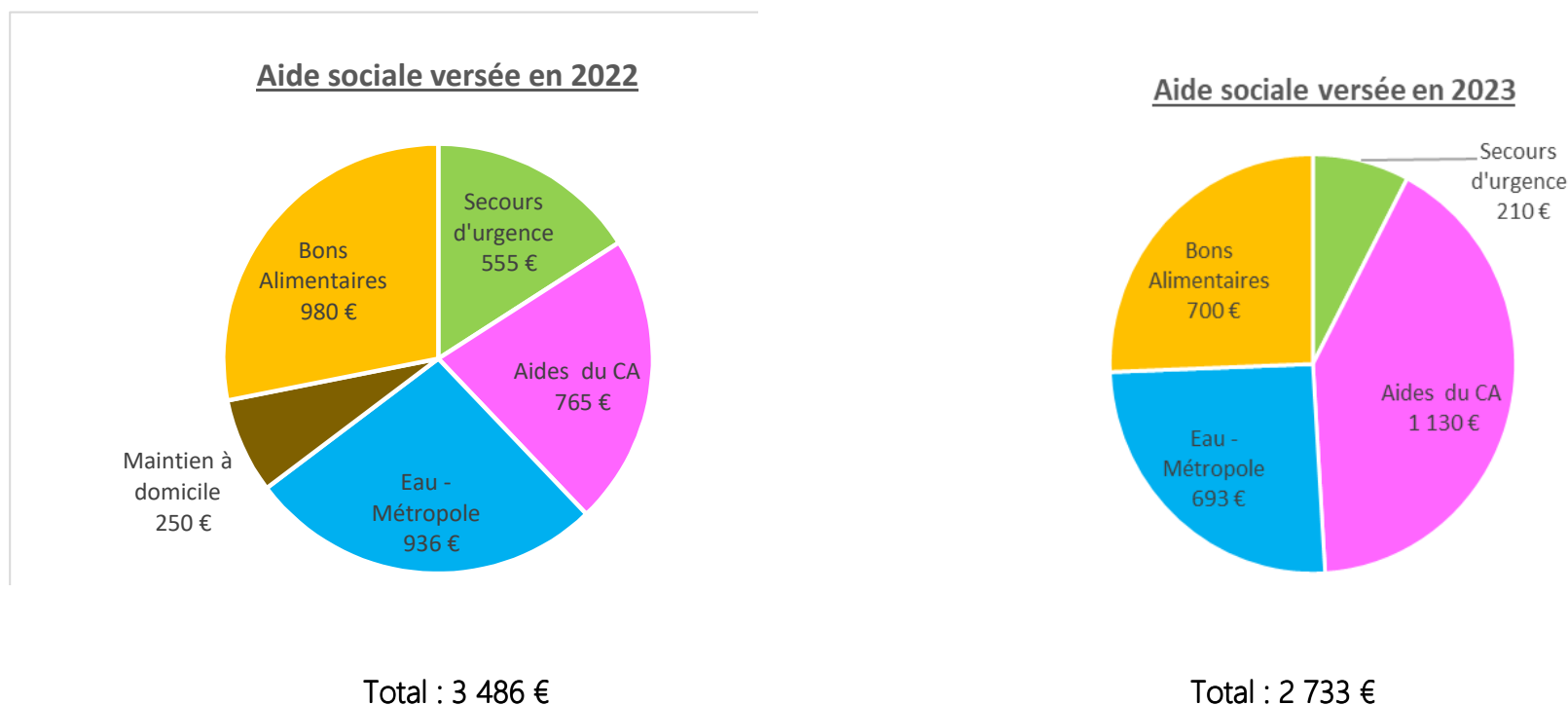
L'aide sociale est composée :

- des bons alimentaires
- des secours d'urgence < 150 €
- des aides accordées en Conseil d'Administration > 150 €
- du CTASF
- du « tarif social de l'eau »

La mobilisation des crédits pour le versement des aides a diminué de 22%.

Le nombre de personnes ayant recours au service social (aide sociale et emploi) est constant : 131 familles ont été reçues en 2023 contre 127 en 2022.

Sur l'exercice 2023, 13 personnes ont bénéficié d'un soutien financier ponctuellement ou de manière récurrente (contre 24 en 2022).



Le montant des aides < 150 € a diminué car, bien que les difficultés rencontrées par les usagers étaient moins conséquentes financièrement, elles ont été plus nombreuses mais traitées par d'autres sources de financements (Aides FSL, Caisses de retraites complémentaires, associations caritatives, mutuelle, ...)

Les aides accordées en Conseil d'Administration du CCAS sont plus élevées et plus nombreuses que l'an passé.

Les aides accordées dans le cadre du dispositif social de l'eau restent importantes.

A noter que le dispositif du « tarif social de l'eau » est entièrement compensé en recettes par un crédit délégué par la SPL du Grand Nancy, avec une enveloppe annuelle allouée, à chaque collectivité, et à répartir en fonction des besoins.

Les bons alimentaires sont en légère baisse.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	éléments des CA			Projection CA 2023
	2020	2021	2022	
Ventes Pass Bus	485 €	531 €	828 €	969 €
Téléassistance	7 541 €	7 742 €	9 400 €	9 600 €
Ventes de services : vente ticket repas	5 388 €	3 235 €	12 942 €	24 186 €
Autres produits de gestion : location salle	2 016 €	4 350 €	6 527 €	6 218 €
Remboursement rémunération personnel	8 956 €	16 228 €	10 353 €	9 838 €
Produits exceptionnels : Dons - Subv FNP	2 607 €	1 893 €	3 480 €	2 590 €
Subvention commune	75 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	101 993 €	143 979 €	153 529 €	163 401 €

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation en raison d'une hausse de fréquentation du service de restauration.

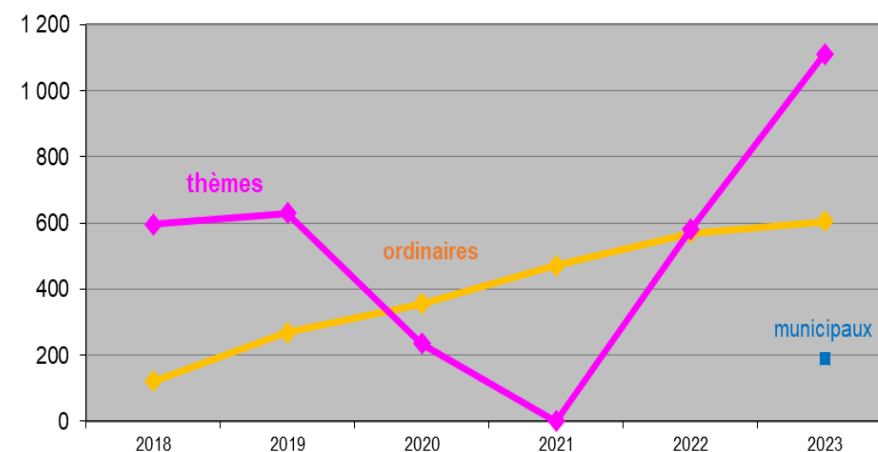
Il y a eu au total 1 907 repas en 2023, contre 1 151 en 2022, soit une progression de 65%.

Les repas à thèmes attirent environ 100 personnes chaque mois. Véritable succès de fréquentation, ils n'ont jamais été aussi prisés.

Ce sont 1 112 repas à thèmes, 606 repas ordinaires, et 189 repas municipaux qui ont été servis en 2023.

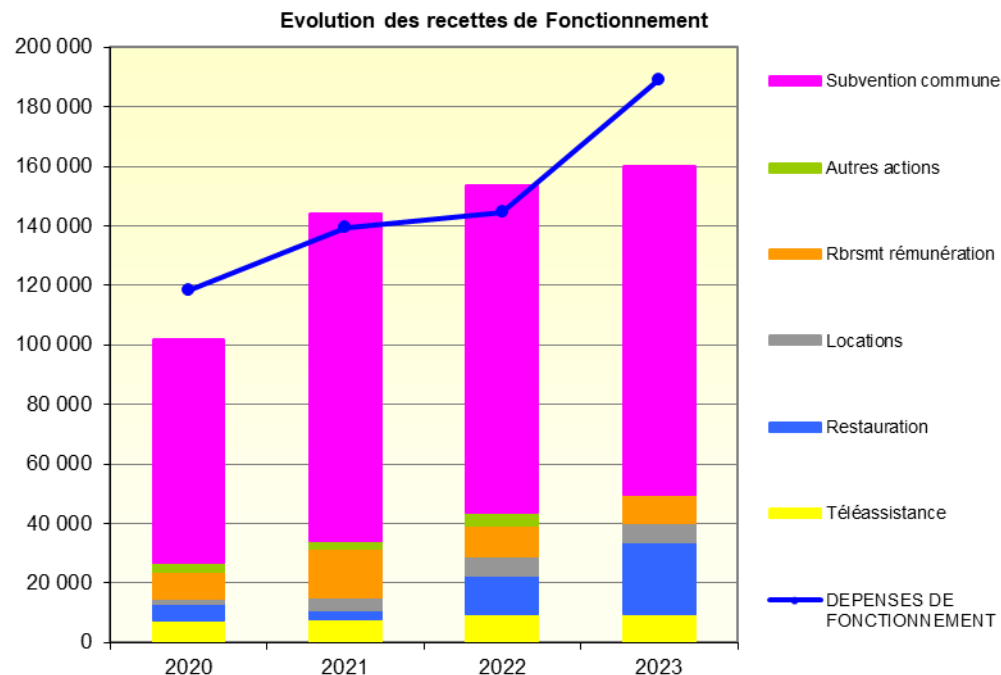
A noter que la structure accueille également la restauration des maternelles, des accueils du mercredi et des vacances via l'AFRS.

Les recettes liées à la **téléassistance** progressent légèrement en raison de la tarification aux usagers qui a augmenté en début d'année.



Les **locations** sont en léger retrait. Les tarifs avaient été relevés de l'inflation mais la demande des usagers ne progresse pas.

Les **produits exceptionnels** intègrent les dons, le versement du Fonds National de Compensation du Supplément Familial en remboursement de charges trop prélevées en N-2, l'enveloppe du tarif Social de l'eau et les recettes des activités Golf.



La **subvention de la commune** avait été maintenue à son niveau précédent.

En raison de l'augmentation des charges de personnel sur cet exercice, les dépenses ont été supérieures aux recettes.

Le résultat de l'année est en déficit de - 27 k€
Les résultats antérieurs de 38 k€ ont permis de faire face à cet exercice.

La subvention 2024 devra augmenter afin de reconstituer un niveau de trésorerie et de réserves suffisantes

LES INVESTISSEMENTS

Ce budget comporte peu d'opérations en section d'investissement hormis l'achat de matériels et les prêts d'honneur (aucune demande depuis 2016).

En 2023, peu d'investissements ont été réalisés 417 € en dépenses et 354 € en recettes de FCTVA.

LE RESULTAT

L'exécution provisoire du budget 2023 prévoit un résultat disponible de **11 k€**. Cet excédent sera repris par anticipation dès le vote du budget.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024 seront inscrites à la hausse pour tenir compte :

Au niveau de la **restauration** :

- d'un maintien du haut niveau de fréquentation
- de l'inflation du coût des denrées alimentaires à chaque date anniversaire du contrat.

Au niveau de la **masse salariale** : Un agent a été intégré à temps complet sur la structure au 1^{er} janvier (auparavant il était mis à disposition par Partego). Au total, il y a 2,9 ETP à la maison de l'amitié. Un agent actuellement à temps partiel thérapeutique devrait réintégrer son poste à taux plein mais avec des restrictions nécessitant le renfort nécessaire de Partego en cas de forte affluence.

Les crédits relatifs à l'**Aide sociale** seront reconduits dans les mêmes proportions.

Le dispositif relatif au «tarif social de l'eau» sera également renouvelé dans la limite de l'enveloppe attribuée par la SAPL Grand Nancy Habitat.

L'enveloppe consacrée au «maintien à domicile» sera préservée.

Le crédit alloué au prêt d'honneur sera maintenu.

Les actions en faveur **des Seniors : ateliers, heure du « tee », chocolats et repas de l'Amitié** seront reconduites en tenant compte de la hausse du nombre de bénéficiaires.

Les subventions à Tournesol, à la Banque Alimentaire et aux « Restos du cœur » seront renouvelées à la hauteur de leurs besoins.

Les crédits consacrés à la **téléassistance** tiendront compte du niveau de fréquentation.

Les recettes attendues telles que celles liées :

- à la restauration seront enregistrées sur une prévision de fréquentation équivalente à 2023.
- aux locations de la salle de la maison de l'amitié seront inscrites en fonction des premières réservations de l'exercice 2024.

La subvention d'équilibre de la commune sera abondée et atteindra **165 k€**, conséquence de la progression des charges de gestion et salariales.